

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 -  
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/07/2024 - B2024/004011 - 2012 B 00278 - 751 177  
759 - 2M PISCINES DECORATION

PS PF

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	9 273	9 273		196	196	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	43 740	25 470	18 270	16 424	1 846	11.24
	Autres immobilisations corporelles	100 095	33 819	66 275	38 264	28 012	73.21
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	20 000		20 000		20 000		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	223		223	207	15	7.38	
Prêts							
Autres immobilisations financières	478		478	305	173	56.56	
<b>Total II</b>	<b>173 807</b>	<b>68 562</b>	<b>105 245</b>	<b>55 396</b>	<b>49 849</b>	<b>89.99</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services				15 684	15 684	100.00
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	142 944		142 944	102 757	40 187	39.11
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	88 283	388	87 896	72 761	15 134	20.80
	Autres créances	13 326		13 326	9 482	3 844	40.55
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	9 397		9 397	23 112	13 715	59.34	
Disponibilités	2 330		2 330	12 260	9 930	80.99	
Charges constatées d'avance (3)	7 268		7 268	3 791	3 477	91.73	
<b>Total III</b>	<b>263 548</b>	<b>388</b>	<b>263 161</b>	<b>239 848</b>	<b>23 313</b>	<b>9.72</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>437 356</b>	<b>68 949</b>	<b>368 406</b>	<b>295 244</b>	<b>73 162</b>	<b>24.78</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		<b>30/09/2023</b>	<b>12</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>12</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000		5 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	500		500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	61 457		58 971		2 486	4.22
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	1 463		2 486		3 949	158.83
Subventions d'investissement	874		1 120		246	21.97	
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	66 368		68 077		1 709	2.51	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	63 954		43 127		20 827	48.29
	Concours bancaires courants	5 370		271		5 099	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	5 357		16 487		11 130	67.51
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	83 145		7 223		75 922	NS
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 435		77 950		6 515	8.36
	Dettes fiscales et sociales	48 469		48 109		359	0.75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	10 559		20 249		9 690	47.86	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)	13 750		13 750			
	<b>Total IV</b>	302 038		227 167		74 871	32.96
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		368 406		295 244		73 162	24.78

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

259 591

197 899

PS PE

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises	579 659		579 659	686 022		106 363	15.50
Production vendue de biens							
Production vendue de services	197 535		197 535	160 693		36 842	22.93
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>777 195</b>		<b>777 195</b>	<b>846 715</b>		<b>69 521</b>	<b>8.21</b>
Production stockée			15 684	4 079		19 763	484.50
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				202		202	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			15 241	480		14 761	NS
Autres produits			22	58		36	61.67
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>776 774</b>	<b>851 534</b>		<b>74 760</b>	<b>8.78</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises			334 657	382 774		48 118	12.57
Variation de stock (marchandises)			40 187	3 291		36 895	NS
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			229 834	214 673		15 161	7.06
Impôts, taxes et versements assimilés			3 359	2 839		521	18.35
Salaires et traitements			216 408	215 540		869	0.40
Charges sociales			21 541	22 389		847	3.78
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 637	13 065		3 572	27.34
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			23	81		59	72.31
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>782 272</b>	<b>848 069</b>		<b>65 797</b>	<b>7.76</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>5 498</b>	<b>3 465</b>		<b>8 963</b>	<b>258.69</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

PS 9F

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		333		29	304	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		333		29	304	NS
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		1 354		801	553	68.99
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>		1 354		801	553	68.99
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		1 021		772	249	32.20
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		6 520		2 692	9 212	342.15
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		546		246	300	121.96
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>		546		246	300	121.96
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		590		954	364	38.16
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		300			300	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>		890		954	64	6.71
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		344		708	364	51.41
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		5 401		502	4 899	975.90
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		777 653		851 809	74 156	8.71
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		779 116		849 323	70 207	8.27
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		1 463		2 486	3 949	158.83

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Néant.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

*dfs off*

**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 273		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	36 205		7 534
Installations générales agencements aménagements divers	44 512		4 258
Matériel de transport	9 395		31 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 674		3 006
<b>TOTAL</b>	<b>97 787</b>		<b>46 298</b>
Autres participations			20 000
Autres titres immobilisés	207		15
Prêts, autres immobilisations financières	305		473
<b>TOTAL</b>	<b>512</b>		<b>20 488</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>107 571</b>		<b>66 786</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			9 273	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			43 740	
Installations générales agencements aménagements divers			48 770	
Matériel de transport		251	40 645	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 680	
<b>TOTAL</b>		<b>251</b>	<b>143 834</b>	
Autres participations			20 000	
Autres titres immobilisés			223	
Prêts, autres immobilisations financières		300	478	
<b>TOTAL</b>		<b>300</b>	<b>20 700</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>551</b>	<b>173 807</b>	

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	9 077	196		9 273
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 782	5 688		25 470
Installations générales agencements aménagements divers	15 375	4 830		20 205
Matériel de transport	1 692	4 420	251	5 861
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 251	1 503		7 753
<b>TOTAL</b>	<b>43 099</b>	<b>16 441</b>	<b>251</b>	<b>59 289</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52 175</b>	<b>16 637</b>	<b>251</b>	<b>68 562</b>

**2M PISCINES DECORATION**  
SARL au capital de 5 000 euros,  
immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 751 177 759,  
dont le siège social est situé : 10 BD JEAN MONNET, ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN, 69490 VINDRY-  
SUR-TURDINE

## **TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 15 MARS 2024**

### **EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

L'Assemblée générale après avoir rappelé que les comptes annuels font ressortir une perte de - 1 462,72 euros, décide d'imputer cette perte sur le compte « Autres réserves » qui présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de 61 457,05 euros.

Compte tenu de cette décision, la perte de l'exercice sera intégralement absorbée.

Le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 59 994,33 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

#### **Exercice N-1 :**

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

#### **Exercice N-2 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 20,00 euros

#### **Exercice N-3 :**

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

**Les Co-gérants**

Zone de signature



Certifié conforme

**2M PISCINES DECORATION**  
SARL au capital de 5 000 euros,  
immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 751 177 759,  
dont le siège social est situé : 10 BD JEAN MONNET, ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN, 69490 VINDRY-  
SUR-TURDINE

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MARS 2024**

L'an 2024,  
le 15 mars,  
à 14 heures,

Au siège social, 10 BD JEAN MONNET, ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN, 69490 VINDRY-SUR-TURDINE

Les associés de la société 2M PISCINES DECORATION, SARL au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation des Co-gérants.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Mickael FAYE, propriétaire de 250 parts sociales
- Madame Maryannick SICRE, propriétaire de 250 parts sociales

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 500 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mickael FAYE.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

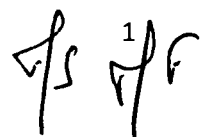
Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;



- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération des Co-gérants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Co-gérants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

## **RÉSOLUTION 1**

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

## **RÉSOLUTION 2**

L'Assemblée générale après avoir rappelé que les comptes annuels font ressortir une perte de - 1 462,72 euros, décide d'imputer cette perte sur le compte « Autres réserves » qui présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de 61 457,05 euros.

Compte tenu de cette décision, la perte de l'exercice sera intégralement absorbée.

Le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 59 994,33 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

### **Exercice N-1 :**

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

### **Exercice N-2 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 20,00 euros

### **Exercice N-3 :**

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

ps ps<sup>2</sup>

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

## **RÉSOLUTION 3**

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été poursuivies au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial des Co-gérants, à savoir :

*(Le gérant ou l'associé intéressé ne prend pas part au vote de la convention le concernant et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité y attaché, en application de l'article L223-19 du Code de commerce).*

### *Conventions poursuivies*

#### **1. Compte courant – Concerne Monsieur Mickael FAYE**

Solde au 30 septembre 2023 : 2 639,59 euros.

Compte non rémunéré.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Mickael FAYE.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

#### **2. Compte courant – Concerne Madame Maryannick SICRE**

Solde au 30 septembre 2023 : 2 717,66 euros.

Compte non rémunéré.

Une seule associée est concernée par cette convention, à savoir : Madame Maryannick SICRE.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

#### **3. Contrat de bail commercial « LOCATION IMMOBILIERE »**

Montant du loyer annuel comptabilisé en charges au titre de cette convention au 30 septembre 2023 : 18 523,92 euros.

Cette convention a été conclue avec la société LEOCADY, représentée par Madame Maryannick SICRE, à effet du 1<sup>er</sup> mars 2017, pour une durée de 9 années.

Tous les associés sont concernés par cette convention.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

## **RÉSOLUTION 4**

L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Co-gérants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

#### **1. Monsieur Mickael FAYE**

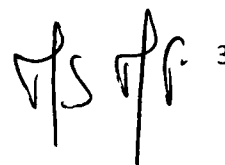
Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Gérant : 31 000,00 euros

Total des cotisations obligatoires prises en charge par la société : 13 479,00 euros

Total des cotisations facultatives prises en charge par la société : 7 457,00 euros

Avantages en nature octroyés sur l'exercice :

Avantage en Nature : 300,00 euros



CSG non déductible : 1 685,00 euros  
CSG Déductible : 3 953,00 euros

## **2. Madame Maryannick SICRE**

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Gérante : 31 000,00 euros  
Total des cotisations obligatoires prises en charge par la société : 12 351,00 euros  
Total des cotisations facultatives prises en charge par la société : 4 432,00 euros  
Avantages en nature octroyés sur l'exercice :  
Avantage en Nature : 116,80 euros  
CSG non déductible : 1 560,00 euros  
CSG Déductible : 3 659,00 euros

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

## **RÉSOLUTION 5**

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

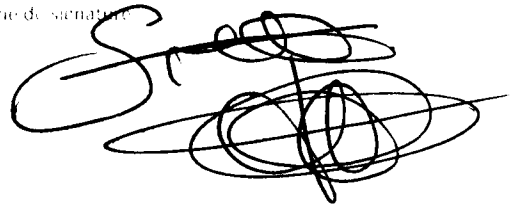
**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

### **Les Co-gérants**

Zone de signature

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the 'Zone de signature' label.